

Manuel sur la responsabilité sociale d'entreprise



MAN-D'OEUVRE SANTÉ ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT ÉTHIQUE SYSTÈMES DE GESTION

Table des matières

1.0	Notre responsabilité sociale	1
2.0	Références normatives	2
3.0	Définitions et acronymes	2
4.0	Main-d'œuvre	2-3
4.1	Emploi choisi librement	2
4.2	Jeunes travailleurs	2
4.3	Heures de travail	3
4.4	Salaires et avantages sociaux	3
4.5	Traitement humain	3
4.6	Non-discrimination	3
4.7	Liberté d'association	3
5.0	Santé et sécurité	4-5
5.1	Sécurité professionnelle	4
5.2	Préparation aux situations d'urgence	4
5.3	Blessures et maladies professionnelles	4
5.4	Hygiène industrielle	4
5.5	Travail physiquement exigeant	5
5.6	Protection contre les dangers liés aux machines	5
5.7	Désinfection, alimentation et hébergement	5
5.8	Communication d'information relative à la santé et à la sécurité	5
6.0	Environnement	5-7
6.1	Système de gestion de l'environnement	5
6.2	Autorisations et rapports environnementaux	6
6.3	Prévention de la pollution et réduction des ressources	6
6.4	Substances dangereuses	6
6.5	Déchets solides	6
6.6	Émissions atmosphériques	6
6.7	Restrictions relatives à la composition des matières	6
6.8	Gestion de l'eau	7
6.9	Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	7

Table des matières (suite)

7.0	Éthique	7-8
7.1	Intégrité commerciale	7
7.2	Aucun avantage indu	7
7.3	Divulgation de renseignements	7
7.4	Propriété intellectuelle	7
7.5	Commerce équitable, publicité et concurrence	7
7.6	Protection de l'identité et absence de représailles	7
7.7	Approvisionnement responsable en matières	8
7.8	Confidentialité	8
8.0	Systèmes de gestion	8-10
8.1	Engagement de l'entreprise	8
8.2	Obligations et responsabilités en matière de gestion	9
8.3	Exigences juridiques et clients	9
8.4	Évaluation et gestion des risques	9
8.5	Objectifs d'amélioration	9
8.6	Formation	9
8.7	Communication	9
8.8	Rétroaction, participation et griefs des travailleurs	9
8.9	Audits et évaluations	10
8.10	Processus de mise en œuvre des mesures correctives	10
8.11	Documentation et registres	10
8.12	Responsabilité du fournisseur	10
	Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires	10

1.0 Notre responsabilité sociale

Future Electronics est un chef de file mondial de la distribution de produits électroniques, reconnu dans le monde entier pour ses solutions complètes de chaîne d'approvisionnement, ses services d'ingénierie sur mesure et l'offre la plus complète de passifs, de semi-conducteurs et de produits électromécaniques de l'industrie. Depuis notre fondation en 1968, l'honnêteté, l'intégrité et la confiance sont les fondements de notre réussite. Nous sommes déterminés à mener toutes nos activités commerciales selon les normes éthiques les plus élevées. Chacun de nos clients, de nos fournisseurs et de nos employés sait que nous agirons dans son intérêt, en démontrant le plus haut degré d'intégrité et de professionnalisme.

Chez Future Electronics, nous croyons que nos employés sont notre ressource la plus précieuse. Nous savons que notre réussite et notre croissance continues sont tributaires de la contribution de tous nos employés. Notre effectif est composé de personnes exceptionnellement talentueuses, motivées et travaillantes, et nous sommes déterminés à offrir à chaque employé un milieu de travail sécuritaire où chacun est traité avec dignité et respect.

Aujourd'hui, Future Electronics compte plus de 5 500 employés et exploite 170 bureaux dans 44 pays. Le respect intégral des lois et des règlements de tous les pays où nous faisons des affaires est primordial pour nous. Nous sommes très fiers de respecter toutes nos obligations juridiques et réglementaires à l'égard des clients, des fournisseurs et des gouvernements.

Afin de tirer parti de ces engagements de longue date en matière d'éthique, de droit et de réglementation, et d'utiliser notre position de chef de file pour aider à faire progresser l'industrie dans son ensemble, nous avons adopté volontairement le Code de conduite de Responsible Business Alliance (RBA) et avons demandé à tous nos partenaires d'emboîter le pas.

Le présent manuel sur la responsabilité sociale d'entreprise sert de guide pour nos décisions dans tous les domaines de nos activités et nous aide à maintenir notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques.

Travaillons ensemble pour que Future Electronics continue de faire progresser sa position de chef de file en matière d'éthique commerciale, pour nos clients, nos fournisseurs et les uns pour les autres.

Merci,
Omar Baig
Président Directeur Général
Future Electronics

2.0 Références normatives

Code de conduite de la Responsible Business Alliance :

AS9120:2016 Systèmes de gestion de la qualité – Exigences pour les distributeurs des secteur de l'aviation, de l'aérospatiale et de la défense

ISO9001:2015 Systèmes de gestion de la qualité – Exigences

ISO14001:2015 Systèmes de gestion de l'environnement – Exigences et directives d'utilisation

3.0 Définitions et acronymes

Cette section contient les acronymes utilisés par Future Electronics.

AN Amérique du Nord

AP Asie-Pacifique

CD Centre de distribution

EMOA Europe, Moyen-Orient, Afrique

ESGQE Équipe des solutions de gestion de la qualité et de l'environnement

RBA Responsible Business Alliance

RSA Responsabilité sociale d'entreprise

SGQ/SGE Système de gestion de la qualité et de l'environnement

4.0 Main-d'œuvre

4.1 Emploi choisi librement

Future Electronics n'a pas recours au travail forcé, à l'exploitation de prisonniers, à l'esclavage ou à la traite de personnes. Il n'y a aucune restriction déraisonnable à la liberté de mouvement des employés au bureau ou à l'installation de travail, ainsi qu'à l'entrée ou à la sortie des bureaux ou des installations fournis par l'entreprise. Les employés reçoivent une entente d'emploi par écrit avant leur entrée en fonction. Tous les employés sont libres de quitter le travail en tout temps ou de mettre fin à leur emploi, moyennant la présentation de l'avis requis. Future Electronics n'est pas titulaire des documents d'identité ou d'immigration des employés, comme les pièces d'identité émises par les gouvernements, les passeports ou les permis de travail, à moins que ces documents soient exigés par la loi. Elle ne détruit pas ces documents, ne les cache pas, ne les confisque pas ou ne refuse pas l'accès à ceux-ci. Future Electronics n'exige pas que ses employés paient les frais de recrutement ou autres frais connexes pour leur emploi.

4.2 Jeunes travailleurs

Future Electronics n'a pas recours au travail des enfants. Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 15 ans, qui n'a pas atteint l'âge minimal pour terminer des études obligatoires, ou qui n'a pas atteint l'âge minimal pour travailler dans le pays, l'État ou la province concernés, selon le plus élevé de ces âges. Future Electronics respecte toutes les lois applicables en ce qui concerne l'embauche de travailleurs mineurs. L'utilisation de programmes légitimes d'apprentissage en milieu de travail est conforme aux lois et règlements applicables. Les employés de moins de 18 ans n'effectuent pas de travail susceptible de compromettre leur santé ou leur sécurité, y compris les quarts de nuit et les heures supplémentaires.

4.0 Main-d'oeuvre (suite)

4.3 Heures de travail

Future Electronics respecte toutes les lois applicables concernant le nombre d'heures de travail et d'heures supplémentaires. Une semaine de travail ne compte pas plus de 60 heures, y compris les heures supplémentaires, sauf dans les situations d'urgence ou inhabituelles. Les employés ont droit à au moins un jour de congé tous les sept jours.

4.4 Salaires et avantages sociaux

La rémunération versée par Future Electronics à ses employés est conforme à toutes les lois sur les salaires applicables, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux prévus par la loi. Conformément aux lois applicables, les employés sont rémunérés pour les heures supplémentaires à des taux de rémunération supérieurs aux taux horaires normaux. Pour chaque période de paie, les employés reçoivent en temps opportun un relevé de paie compréhensible qui comprend suffisamment de renseignements pour vérifier l'exactitude de la rémunération du travail effectué.

4.5 Traitement humain

Future Electronics ne se livre à aucun traitement sévère et ne tolère aucun traitement inhumain y compris le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique ou la violence verbale à l'endroit de ses employés. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences sont clairement définies et communiquées aux employés.

4.6 Non-discrimination

La politique et la pratique de Future Electronics consistent à recruter, à embaucher, à rémunérer et à promouvoir des employés en fonction de leur qualification et de leurs capacités, sans égard à la race, à l'origine nationale, à l'origine ethnique, à la religion, à l'âge, au genre, à la grossesse, à l'état matrimonial, à l'orientation sexuelle, à la déficience physique ou mentale ou à tout autre type de discrimination interdit par la loi applicable. La politique de Future Electronics consiste aussi à offrir un milieu de travail exempt d'intimidation, d'hostilité et de discrimination illicite, de harcèlement et de violence. Les employés bénéficient de mesures d'adaptation raisonnables pour les pratiques religieuses et les handicaps.

4.7 Liberté d'association

Future Electronics respecte toutes les lois applicables concernant le droit de tous les employés de former des syndicats et de se joindre aux syndicats de leur choix, de négocier collectivement et de tenir des assemblées pacifiques, et respecte également le droit des employés de s'abstenir de telles activités. Les employés peuvent communiquer ouvertement et échanger des idées et des préoccupations avec la direction au sujet des conditions de travail et des pratiques de gestion sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

5.0 Santé et sécurité

5.1 Sécurité professionnelle

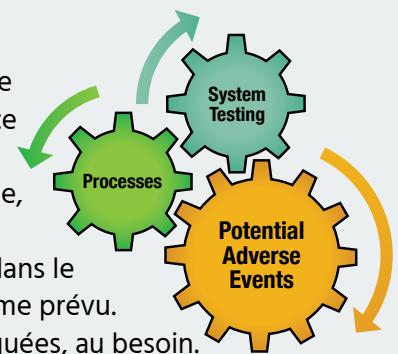
Future Electronics s'efforce d'identifier et d'évaluer tous les risques potentiels pour la santé et la sécurité, y compris les risques chimiques, électriques et provenant d'autres sources d'énergie, des incendies, des véhicules et des chutes, et de les atténuer en éliminant le danger, en substituant des procédés ou des matériaux, en contrôlant par une conception appropriée, en mettant en œuvre des contrôles techniques et administratifs, de l'entretien préventif et des procédures de travail sécuritaires, et en offrant une formation continue en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans les cas où les dangers ne peuvent pas être adéquatement contrôlés par ces moyens, Future Electronics offre aux employés de l'équipement de protection individuelle approprié et bien entretenue, et du matériel éducatif sur les risques associés à ces dangers.

Future Electronics prend des mesures pour éviter aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent les conditions de travail comportant des risques plus élevés, afin d'éliminer ou de réduire les risques pour la santé et la sécurité pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent, y compris ceux qui sont associés à leur travail, et de fournir des accommodements raisonnables aux mères qui allaitent.

5.2 Préparation aux situations d'urgence

Future Electronics maintient des processus robustes pour identifier de potentiels événements indésirables qui pourraient avoir une incidence sur nos employés et nos activités. Les processus de préparation et d'intervention en cas d'urgence visent à réduire les dommages à la vie, à l'environnement et à la propriété. On teste ces processus périodiquement dans les installations de Future Electronics partout dans le monde pour s'assurer qu'ils sont efficaces et qu'ils fonctionnent comme prévu. Les résultats sont passés en revue et de nouvelles mesures sont appliquées, au besoin.



5.3 Blessures et maladies professionnelles

Future Electronics assure l'application continue de procédures et de systèmes pour prévenir, gérer, suivre et signaler les blessures et les maladies professionnelles, y compris des dispositions pour encourager les employés à déclarer, à classer et à consigner les cas de blessures et de maladies, fournir les traitements médicaux nécessaires, enquêter sur les cas et mettre en œuvre des mesures correctives visant à en éliminer les causes et à faciliter le retour au travail des employés.

5.4 Hygiène industrielle

Future Electronics s'efforce de déterminer, d'évaluer et de contrôler l'exposition des employés à des agents chimiques, biologiques et physiques. Une fois que des dangers potentiels ont été déterminés, Future Electronics travaille à les éliminer ou à les réduire. Au besoin, les employés reçoivent de l'équipement de protection individuelle approprié et bien entretenue, sans frais. Future Electronics assure l'application continue de programmes de protection qui comprennent du matériel éducatif portant sur les risques associés à ces dangers.

5.0 Santé et sécurité (suite)

5.5 Travail physiquement exigeant

Future Electronics identifie, évalue et contrôle l'exposition des employés aux dangers physiques des tâches exigeantes, y compris la manutention de matériaux et le soulèvement de charges lourdes ou répétitives, le travail prolongé en position debout et les tâches d'assemblage très répétitives ou très exigeantes.

5.6 Protection contre les dangers liés aux machines

Future Electronics évalue régulièrement les dangers pour la sécurité causés par les machines. Des dispositifs de protection physique, des enclenchements et des barrières sont fournis et bien entretenus lorsque les machines peuvent présenter un risque de blessure pour les employés.

5.7 Désinfection, alimentation et hébergement

Future Electronics offre aux employés un accès facile à des toilettes propres, à de l'eau potable, et à des installations sanitaires de préparation, d'entreposage et de consommation des aliments. Les logements fournis par Future Electronics sont maintenus propres et sécuritaires, sont munis d'une sortie d'urgence appropriée, d'eau chaude pour le bain et la douche, d'un éclairage, d'un chauffage et d'une ventilation adéquats, et d'espaces individuels sécurisés pour l'entreposage d'articles personnels et précieux, et d'un espace personnel raisonnable avec des priviléges d'entrée et de sortie raisonnables.

5.8 Communication d'information relative à la santé et à la sécurité

Future Electronics fournit aux employés des renseignements appropriés sur la santé et la sécurité au travail et de la formation dans une langue qu'ils peuvent comprendre pour tous les dangers identifiés en milieu de travail. Les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité sont clairement affichés dans l'installation ou placés à un endroit repérable par les employés et accessible à ceux-ci. La formation est offerte à tous les employés avant le début de l'emploi et régulièrement par la suite. Les employés sont encouragés à faire part de toute préoccupation liée à la santé et à la sécurité sans crainte de représailles.

6.0 Environnement

6.1 Système de gestion de l'environnement

En tant que distributeur mondial de composants électroniques, nous reconnaissons nos responsabilités juridiques d'aider à prévenir la pollution, de diminuer la production de déchets et la consommation d'énergie et de réduire au minimum l'impact que nous avons sur l'environnement par nos activités et nos services. Notre système de gestion de l'environnement nous permet de contrôler constamment notre impact sur l'environnement, assure le respect de la législation environnementale et nous incite à améliorer continuellement nos opérations commerciales.

6.0 Environnement (suite)

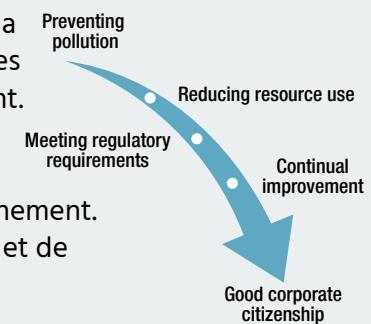
6.2 Autorisations et rapports environnementaux

Les exigences juridiques, réglementaires et autres en matière d'environnement sont établies et documentées dans la matrice des aspects de l'environnement et des impacts sur celui-ci. On effectue une évaluation périodique de la conformité environnementale à ces exigences est effectuée afin de s'assurer que les obligations sont respectées. Les résultats de l'évaluation sont présentés à la haute direction de Future Electronics lors de la révision annuelle du système de gestion de la qualité et de l'environnement.

6.3 Prévention de la pollution et réduction des ressources

Future Electronics reconnaît sa responsabilité quant à la prévention de la pollution, à la protection de l'environnement et au respect des exigences réglementaires et autres relativement à la protection de l'environnement.

Nous travaillerons en partenariat avec les clients, les fournisseurs, les gouvernements et les communautés pour comprendre les enjeux environnementaux et appuyer les initiatives d'amélioration de l'environnement. Nous nous efforcerons de réduire au minimum l'impact de nos activités et de nos installations sur l'environnement.



6.4 Substances dangereuses

Future Electronics détermine les produits considérés comme dangereux par les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux ou locaux (par exemple les règlements du SIMDUT, du COSHH, du ministère du Travail de Singapour ou de l'OSHA). Ces articles ont une fiche de données de sécurité (FDS) de leur fabricant qui est conservée au dossier à l'établissement où la substance est entreposée ou utilisée. La FDS définit la manutention, le déplacement, l'entreposage, l'utilisation, le recyclage et l'élimination sécuritaires de la substance, et elle les fournit dans chaque envoi à un client.

6.5 Déchets solides

Dans les sièges sociaux et les centres de distribution de Future Electronics, des processus de surveillance de la quantité de déchets solides produits par ces installations sont en place. Des programmes de recyclage et de réutilisation ont été élaborés afin de réduire continuellement la quantité de déchets solides envoyés aux sites d'enfouissement.

6.6 Émissions atmosphériques

Les opérations commerciales de Future Electronics sont considérées comme « peu pertinentes » sur le plan de l'impact sur l'environnement. Les émissions atmosphériques sont limitées principalement aux systèmes de CVC et surveillées conformément aux exigences juridiques et réglementaires.

6.7 Restrictions relatives à la composition des matières

Future Electronics transmet les renseignements liés à la conformité de la composition chimique des matières qui sont disponibles auprès des fabricants de composants d'origine. Future Electronics étant un distributeur, elle ne peut pas fournir de certifications générales, d'ententes, de rapports d'essai ou de précisions supplémentaires sur la composition chimique autres que les renseignements fournis par le fabricant du composant d'origine.

6.0 Environnement (suite)

6.8 Gestion de l'eau

Les installations de Future Electronics sont considérées comme « peu pertinentes ». Par conséquent, la quantité d'eaux usées provenant de nos installations est minime. Toutes les exigences réglementaires relatives au contrôle des eaux usées ou à la production de rapports sur celles-ci sont gérées par les établissements. Ceux-ci peuvent également surveiller leur consommation d'eau à des fins de conservation d'eau, dans la mesure du possible.

6.9 Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont suivies et documentées pour notre siège social. Future Electronics cherche des occasions de réduire sa consommation d'énergie et d'accroître son efficacité énergétique.

7.0 Éthique

7.1 Intégrité commerciale

Future Electronics insiste sur le respect des normes d'intégrité les plus élevées dans ses interactions commerciales. Toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite.

7.2 Aucun avantage indu

Future Electronics interdit les pots-de-vin et les autres moyens d'obtenir un avantage indu ou inadéquat, qui ne peuvent être promis, offerts, autorisés, donnés ou acceptés, directement ou indirectement.

7.3 Divulgation de renseignements

Toutes les transactions commerciales de Future Electronics sont reflétées correctement dans ses livres et registres commerciaux. La falsification de registres est strictement interdite.

7.4 Propriété intellectuelle

Future Electronics respecte les droits de propriété intellectuelle et protège les renseignements liés aux clients et aux fournisseurs.

7.5 Commerce équitable, publicité et concurrence

Future Electronics respecte les lois et les règlements applicables quant au commerce équitable, à la publicité et à la concurrence.

7.6 Protection de l'identité et absence de représailles

Future Electronics veille à l'application continue de programmes qui assurent la confidentialité, l'anonymat et la protection des dénonciateurs des fournisseurs et des employés, sauf lorsque la loi l'interdit, et les employés peuvent faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles.

7.0 Éthique (suite)

7.7 Approvisionnement responsable en matières

Future Electronics a élaboré un plan complet pour fournir aux clients des certifications et des déclarations à jour afin de respecter les exigences en constante évolution quant à la déclaration de la composition chimique à l'échelle mondiale.

Sur demande, Future Electronics transmettra les renseignements sur la conformité des minéraux de conflit qui sont disponibles auprès des fabricants de composants d'origine. Future Electronics étant un distributeur, elle ne peut pas fournir d'ententes sur la conformité des minéraux de conflit, de rapports d'essai ou de précisions supplémentaires sur la teneur en minéraux de conflit autres que les renseignements fournis par le fabricant du composant d'origine. Future Electronics a informé les fabricants de composants de la nécessité de déclarer la conformité des minéraux de conflit, et les a encouragés à mettre ces renseignements à la disposition des membres de la chaîne d'approvisionnement sur leurs sites Web.

7.8 Confidentialité

Future Electronics s'engage à protéger les attentes raisonnables concernant la protection des renseignements personnels qui lui sont fournis concernant les fournisseurs, les clients, les consommateurs et les employés. L'entreprise respecte les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information quant à la collecte, au stockage, au traitement, à la transmission et au partage de renseignements personnels.

8.0 Systèmes de gestion

8.1 Engagement de l'entreprise

Les systèmes de gestion de Future Electronics garantissent que nous maintenons les normes les plus élevées en ce qui concerne la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité et les questions plus générales de responsabilité sociale de l'entreprise.

Les politiques environnementales et de qualité et les principes opérationnels de Future sont compris, mis en œuvre et appliqués de façon continue dans l'ensemble de l'entreprise. Ils sont communiqués à tous les employés afin de favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

1. créer et maintenir des valeurs communes d'équité et de comportement éthique;
2. établir une culture de confiance et d'intégrité;
3. encourager la détermination à protéger l'environnement;
4. fournir les ressources, la formation et l'autorité nécessaires à l'adoption d'un comportement responsable;
5. inspirer chaque employé à contribuer à l'entreprise, l'encourager à le faire et reconnaître son apport.

8.0 Systèmes de gestion (suite)

8.2 Obligations et responsabilités en matière de gestion

Future Electronics assure la direction et la gouvernance de toutes les activités. Celles-ci comprennent la définition de l'orientation stratégique de l'entreprise, de la responsabilité et de l'autorité, ainsi que la communication pour assurer un rendement sécuritaire, efficace et efficient. La direction passe régulièrement en revue l'état des systèmes de gestion.

8.3 Exigences juridiques et clients

Future Electronics passe en revue les exigences juridiques et autres. Les aspects environnementaux importants et les exigences réglementaires sont définis dans la matrice des aspects et des impacts et la matrice des exigences juridiques et autres. La conformité aux exigences juridiques et autres énumérées dans la matrice fait l'objet d'une évaluation périodique.

8.4 Évaluation et gestion des risques

La gestion et le contrôle des risques sont essentiels à la réussite de toute entreprise. Future Electronics s'efforce de gérer et de contrôler les risques et les occasions afin d'optimiser son impact dans les domaines environnemental, éthique, social et économique. Elle passe en revue les risques et les occasions afin d'en assurer la pertinence continue et de favoriser une amélioration constante.

8.5 Objectifs d'amélioration

Future Electronics participe activement à la planification, ce qui comprend l'amélioration continue à l'appui de la stratégie commerciale. Elle met en œuvre des objectifs et des cibles associés aux fonctions concernées afin d'assurer des opérations efficaces et efficientes qui soutiennent le rendement social, environnemental et en matière de santé et de sécurité, ainsi que les initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise.

8.6 Formation

Future Electronics encourage activement ses employés à approfondir leurs connaissances et leurs compétences dans des domaines liés à leur travail. Elle a élaboré un programme de formation exhaustif afin que tous les employés connaissent les politiques, les procédures et les principes qui appuient le programme de responsabilité sociale de l'entreprise.

8.7 Communication

Future Electronics maintient des lignes de communication ouvertes et communique des renseignements clairs et exacts sur les politiques, les pratiques, les attentes et le rendement aux clients, aux fournisseurs, aux employés et aux autres parties intéressées. Des sites Internet et intranet complets facilitent la communication d'information.

8.8 Rétroaction, participation et griefs des travailleurs

Future Electronics assure l'application continue des processus en cours, y compris un mécanisme efficace de règlement des griefs, afin d'évaluer la compréhension des employés et d'obtenir des commentaires sur les pratiques et les conditions visées par le présent manuel ou les infractions à celles-ci, et de favoriser une amélioration constante. Les employés bénéficient d'un environnement sécuritaire pour faire part de leurs griefs et de leurs commentaires sans crainte de représailles.

8.0 Systèmes de gestion (suite)

8.9 Audits et évaluations

Les audits internes font partie intégrante de nos systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de la responsabilité sociale de l'entreprise. Afin d'évaluer l'efficacité de nos systèmes, des audits internes de la responsabilité sociale de l'entreprise sont effectués périodiquement.

8.10 Processus de mise en oeuvre des mesures correctives

Pour réussir une évaluation, il est essentiel de résoudre tout problème décelé. Le programme d'audit interne permet de prendre des mesures correctives et préventives en temps opportun, au besoin.

8.11 Documentation et registres

Future Electronics tient à jour les documents et les registres nécessaires à l'efficacité de la planification, de l'exploitation et du contrôle des processus associés à la responsabilité sociale de l'entreprise. Des procédures visant à assurer la confidentialité sont en place, au besoin.

8.12 Responsabilité du fournisseur

Future Electronics a élaboré des politiques et des procédures qui appuient le Code de conduite de Reliable Business Alliance (RBA). Nous encourageons nos fournisseurs à passer en revue les lignes directrices de la RBA, à en déterminer la valeur pour leur entreprise et à en communiquer l'importance à leurs employés.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires

Pour toute question ou demande de renseignements, veuillez envoyer un courriel à :
CSR@FutureElectronics.com

Pour plus d'information, veuillez visiter www.FutureElectronics.com

Modalités

Assurance de la qualité

Expédition et livraison

Conformité commerciale

Politique de retour de produit

Pour toute suggestion d'amélioration liée au Manuel sur la responsabilité sociale d'entreprise de Future Electronics, veuillez communiquer avec :

Jamie Singerman

Vice-président corporatif, Ressources humaines mondiales, formation et perfectionnement et communications commerciales

Jamie.Singerman@FutureElectronics.com

Veuillez noter que le Manuel sur la responsabilité sociale d'entreprise de Future Electronics est fourni à titre d'information générale et qu'il n'implique ni ne crée aucune obligation, déclaration ou garantie contraignante à l'égard de Future Electronics.

Les modalités de vente standard de Future Electronics régissent toutes les ventes et ont préséance sur toutes les autres modalités supplémentaires ou contradictoires.